

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1647

8 juin 2016

SOMMAIRE

Blue Moon Software	79026	So Cute	79019
Central European Industrial Fund	79010	Southern Cocoa Group S.A.	79010
Cordet Direct Lending SCSp	79020	Southern Investments S.à r.l.	79010
DQA Securitisation S.A.	79026	Southern Participations S.A.	79016
Logistis Germany Luxembourg 3 S.à r.l.	79021	Sovereign Financial and Design Conception S.A. Holding	79016
LRIF Luxembourg AIV S.à r.l.	79023	Speedtracing S.à r.l.	79016
SADMI (Luxembourg) S.A.	79013	Square 41 S.à r.l.	79012
Sauchie Holdco S.à r.l.	79010	Stahl Group SA	79013
Sauchie Propco S.à r.l.	79011	Stahl Group SA	79011
Scan S.à r.l.	79011	Stahl Lux 2	79012
Sculptor Real Estate Holdings S.à.r.l.	79011	STI Management S.A	79015
Sculptor UK Retail S.à r.l.	79016	Structured Finance Management (Luxem- bourg) S.A.	79012
SD & Morgan Invest	79013	SunGard Systems Luxembourg S.A.	79012
SD & Morgan Luxembourg	79014	Sustainability Resources S.à r.l.	79013
Secher Exploitation S.A.	79014	Svalbard S.A.	79018
ServicePRO S.A.	79017	Swan SICAV-SIF	79019
ServicePRO S.A.	79017	Synechron Luxembourg	79011
SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A.	79014	Team Trade S.A.	79011
Seu Holdings S.à r.l.	79014	Tech-Int Systems S.A.	79017
Seyern Holding S.à r.l.	79017	Tepic Invest S.A.	79019
Seyern Investment S.à r.l.	79017	Thomas More Square (Lux) Holdings S.à.r.l.	79018
SF Offshore Power and Control S.à r.l.	79015	Tournan Holding	79018
Shamil Real Estate Financing S.A.	79013		
Shelley S.A.	79015		
ShelteR Invest	79019		
SIGNA Real Estate Capital Partners Develop- ment I a S.à r.l.	79015		

Central European Industrial Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

—
RECTIFICATIF

Dans la publication d'une mention d'un dépôt du règlement de gestion, à la page 69850 du Mémorial C n° 1456 du 20 mai 2016, il y a lieu:

- de supprimer le titre "CLÔTURE DE LIQUIDATION" celui-ci n'a pas lieu d'être.

Référence de publication: 2016118277/8.

Southern Cocoa Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 200.976.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} Février 2016 que:

- Monsieur Philippe BASTIDE, né le 25 Août 1959 à Bourges (France) et ayant son adresse professionnelle au Les terrasses du Peyrou, bat 1, 781 Avenue de Monsieur Teste, 34070 Montpellier, France, accepte les fonctions d'Administrateur pour une durée de cinq (5) ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

- Monsieur Goran TEMKOV, né le 30 Septembre 1984 à Skopje (Macédoine) et ayant son adresse professionnelle au 8, Rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg accepte les fonctions d'Administrateur pour une durée de cinq (5) ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 Mars 2016.

Référence de publication: 2016091618/19.

(160060430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Southern Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.878.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance tenu en date du 18 mars 2016:

«Le Conseil de Gérance décide de nommer pour l'approbation des comptes annuels clos le 31.12.2014 le réviseur d'entreprises agréé indépendant suivant:

IFG AUDIT S.A.

44, rue de Wiltz

L-2734 Luxembourg

Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin en 2016 lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Southern Investments Sarl

Référence de publication: 2016091619/17.

(160059973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Sauchie Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 194.810.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016091595/10.

(160060036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Sauchie Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 194.834.

Le bilan consolidé de Sauchie Holdco S.à r.l. au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016091596/11.

(160060037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Scan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 12, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 175.857.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2016091597/10.

(160060260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Sculptor Real Estate Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.827.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique avec effet 1^{er} décembre 2015 que M. Laurent Jacques, né le 22 août 1979 à Sedan, France, avec résidence professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, a été nommé gérant de la Société pour un durée illimitée, en remplacement de M. Ronan Carroll, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2015.

*Pour la Société**Un Mandataire*

Référence de publication: 2016091598/14.

(160060212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Stahl Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 126.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016091626/9.

(160060552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Synechron Luxembourg, Société Anonyme,**(anc. Team Trade S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016091633/10.

(160060084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Stahl Lux 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 150.945.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de Stahl Lux 2 SA tenue le 14 mars 2016

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers Société Coopérative pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour extrait certifié conforme

Mandataire

Référence de publication: 2016091627/14.

(160060547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 95.021.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 11 avril 2016

Le conseil d'administration de la Société décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants en tant qu'administrateurs délégués de la Société et ce jusqu'en 2022:

- Laurent Bélik, et
- Hinnerk Koch.

A Luxembourg, le 11 avril 2016.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2016091629/16.

(160060061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 73.778.

Je vous prie de bien vouloir enregistrer ma démission de mes fonctions de délégué à la gestion journalière de la société SUNGARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-2632 Luxembourg, 7 route de Trèves et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73778, à compter du 29 mars 2016.

A Luxembourg, le 12 avril 2016.

Laurent FICHTER.

Référence de publication: 2016091630/11.

(160060580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Square 41 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 140.024.

Il résulte de la résolution prise par les Associés de la Société du 07 avril 2016 que:

- La nomination du Réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 avril 2016.

Référence de publication: 2016091624/13.

(160060000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Stahl Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 126.958.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de Stahl Group S.A. tenue le 14 mars 2016

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers Société Coopérative pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour extrait certifié conforme

Mandataire

Référence de publication: 2016091625/14.

(160060551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Sustainability Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 194.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016091631/9.

(160060223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

SADMI (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 30.744.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016091634/9.

(160060486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Shamil Real Estate Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R.C.S. Luxembourg B 135.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Par mandat

Ali Feqqoussi

Référence de publication: 2016091606/12.

(160060678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

SD & Morgan Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 186.577.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016091640/10.

(160060090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

SD & Morgan Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 184.552.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016091641/10.

(160060094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Secher Exploitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 57.513.

Extrait du conseil d'administration du 10 mars 2016 de Secher Exploitation S.A.

1°) Le Conseil d'Administration nomme Mr BALABUSZYNSKI Pierre né le 18/12/1981 à METZ (France) et demeurant 80A Rue du Tivoli 57070 METZ (France), directeur de Secher Exploitation S.A. et délégué à la gestion journalière de Secher Exploitation S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Référence de publication: 2016091642/11.

(160060503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 168.897.

En date du 13 novembre 2014 la forme juridique de la société Marsh Management Services Luxembourg S.A. a été modifiée pour devenir le même jour Marsh Management Services Luxembourg S.à r.l..

Il y a lieu de préciser que Marsh Management Services Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8801.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016091643/12.

(160059978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Seu Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 181.870.

Par résolutions signées en date du 11 avril 2016, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de M. Jean-François TRAPP de son mandat de gérant avec effet immédiat; et
2. acceptation de la démission de M. Martin BRADLEY de son mandat de gérant avec effet immédiat; et

3. nomination de M. Philip HOGAN, né le 1^{er} août 1973 à Wakefield (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres (Royaume-Uni), en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Mme Rosa VILLALOBOS

M. Charles ROEMERS

M. Hilko SCHOMERUS

M. Philip HOGAN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091644/21.

(160060555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

SF Offshore Power and Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.409,10.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 191.477.

Il est à noter la nouvelle adresse des gérants de catégorie B de la Société, Madame MADGE Joanna Alwen Harkus et Madame UGHETTI Magdalena Aniela, comme suit:

- 27b, Floral Street, WC2E9DP Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde
Gérant A

Référence de publication: 2016091645/14.

(160059849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Shelley S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2721 Luxembourg, 8B, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 77.065.

Extrait des résolutions prises par les liquidateurs de la Société en date du 18 février 2016

En date du 18 février 2016, les liquidateurs de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 14, Rue Erasme, L-1468 Luxembourg au:

- 8B, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2016.

SHELLEY S.A., En liquidation volontaire
Signature

Référence de publication: 2016091646/15.

(160060136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.503,06.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 139.203.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 31. März 2016

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 31. März 2016 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Timo Jäger, geboren am 27. April 1981 in Heidelberg (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit sofortiger Wirkung als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2016091647/14.

(160060601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

STI Management S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 201.930.

Nous vous informons de la démission de la société Fiduciary Tucci & Partners S.A., en tant que Commissaire aux comptes de la société STI Management S.A., ayant son adresse professionnelle au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, et cela avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12/04/2016.

Référence de publication: 2016091659/11.

(160060602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Southern Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.096.

—

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 16 février 2016

Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé né le 07/05/1974 à Strasbourg (France) et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Stéphanie COLLEAUX. Monsieur Jean-Hugues DOUBET reprend le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020. Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale;

Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé né le 11/05/1971 à Hautmont (France), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Référence de publication: 2016091655/15.

(160060268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Sovereign Financial and Design Conception S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 28.618.

—

Le domicile de la société SOVEREIGN FINANCIAL AND DESIGN CONCEPTION S.A. HOLDING établi à L-1413 LUXEMBOURG, 3, Place Dargent, a été dénoncé avec effet au 11 avril 2016.

CTP, Companies & Trusts Promotion S. à r.l.

Référence de publication: 2016091656/9.

(160060263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Speedtracing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 114.362.

—

Extrait de la décision du gérant de la société qui s'est tenue le 15 mars 2016

Résolutions:

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la Société du 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au 4-6, rue de la Boucherie, L-1247 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2016091657/15.

(160060583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Sculptor UK Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 9.190,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 199.501.

—

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique avec effet 1^{er} décembre 2015 que M. Laurent Jacques, né le 22 août 1979 à Sedan, France, avec résidence professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, a été nommé gérant de la Société pour un durée illimitée, en remplacement de M. Ronan Carroll, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2015.

*Pour la Société**Un Mandataire*

Référence de publication: 2016091599/15.

(160060213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

ServicePRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.782.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBERG
Signature

Référence de publication: 2016091600/13.

(160060271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

ServicePRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.782.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés tenue le 1^{er} avril 2016

1. La société World Business center Lux SA est révoquée de son mandat avec effet immédiat.
2. Monsieur Christoph SCHERHAG, résident à 37 rue du Luxembourg, L-8440 Steinfort reprendra son mandat à compter de ce jour et pour 6 ans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Servicepro SA

Référence de publication: 2016091601/13.

(160060619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Severn Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.292.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016091602/9.

(160060024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Severn Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.560.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016091603/9.

(160060023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Tech-Int Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.684.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECH-INT SYSTEMS S.A.

Référence de publication: 2016091685/10.

(160060371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Thomas More Square (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 33.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 203.198.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que par voie de résolution circulaire datée du 31 mars 2016 les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter les démissions de Madame Valérie Ingelbrecht ainsi que de Madame Séverine Desnos de leurs mandats de gérants de la Société et de nommer les personnes suivantes aux mandats de gérants de la Société, pour une durée illimitée:

- Monsieur Miguel França De Santana, né le 17 septembre 1975 à Lisbonne au Portugal, résidant professionnellement au 30, Largo do Calhariz, 1249-001 Lisbonne, Portugal;

- Monsieur William Mark né le 15 octobre 1963 à Hong-Kong en Chine, résidant professionnellement au 30, Largo do Calhariz, 1249-001 Lisbonne, Portugal;

- Monsieur Carlos Westerman, né le 2 Février 1956 à Sesimbra au Portugal, résidant professionnellement au 30 Largo do Calhariz, 1249-001 Lisbonne, Portugal;

- Madame Julie Gillardin, née le 24 novembre 1982 à Liège en Belgique, résidant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Marlène Fonseca Rocha, née le 12 janvier 1989 à St Antao au Cap-Vert, résidant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Julien Granger, né le 26 octobre 1981 à Rambouillet en France, résidant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Luxembourg; ainsi que

- Monsieur Robert Laurence, né le 8 décembre 1958 à Westcliff on Sea en Angleterre, résidant professionnellement au 31, Bruton Place, W1J 6NN, Londres, Angleterre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2016.

Référence de publication: 2016091668/29.

(160060347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Tournan Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.865.

—
La résidence actuelle de Monsieur Esam Janahi, gérant et membre du conseil de gérance est au 16, Chemin des Ramiers, 1009 Pully, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Koen De Vleeschauwer

Gérant

Référence de publication: 2016091672/13.

(160059986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Svalbard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.373.

—
Les comptes au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SVALBARD S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016091662/12.

(160060191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Swan SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 175.600.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Fabrizio BIONDO de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 26 janvier 2016.

Au 27 janvier 2016, le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

- Mr. Enrico Angella, Administrateur, 9, Salita dei Castagni, CH-6900 Lugano-Paradiso

- Mr. Andrea Rocca, Administrateur, 6, Via G. Verdi, I-20121 Milan

- Mr. Sante Jannoni, Administrateur, 11, Rue Beatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016091663/14.

(160059954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Tepic Invest S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.914.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 31 mars 2016

Le Conseil d'Administration décide de transférer, avec effet au 1^{er} avril 2016, le siège social de la Société au 14, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016091664/13.

(160060054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

ShelteR Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 195.986.

Le rapport annuel pour la période du 2 avril 2015 (date de la constitution) au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ShelteR Invest

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016091611/14.

(160060560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

So Cute, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 172.136.

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2016.

Les gérants, M. Cédric RATHS et M. Olivier JARNY ont également transféré leur adresse professionnelle au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 avril 2016.

Référence de publication: 2016091652/13.

(160060016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

Cordet Direct Lending SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 190.019.

—
EXTRAIT

Suite à la modification et à la refonte du contrat social de la Société en date du 18 mars 2016, il y a lieu de noter les changements suivants, avec effet au 18 mars 2016:

1. L'objet social de la Société est désormais comme suit. L'objet de la Société est d'exercer les activités d'un investisseur et, en particulier, mais sans limitation, d'identifier, rechercher, négocier, procéder, conclure et surveiller le processus de vente, de réalisation, d'échange ou de distribution d'investissements comprenant notamment les investissements en titres de créances, prêts, obligations, dettes unitranche, mezzanine, titres de premier rang, ainsi que toute autre dette et tout autre investissement en participations y relatifs, qu'ils soient garantis ou non par une sûreté, tel que décrit dans la stratégie d'investissement de la Société. La Société (agissant par l'intermédiaire de son associé gérant commandité, de son gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs ou de toute personne autorisée à agir pour le compte de la Société conformément à son contrat social ou à une décision de son associé gérant commandité ou de son gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, selon le cas) peut exécuter, produire et mettre en oeuvre toute convention et tout autre engagement et prendre part à toute activité et opération que son gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs estime nécessaire ou recommandable afin de mener à bien les buts et objectifs qui précèdent, sous réserve de et conformément aux dispositions du contrat social de la Société, de la stratégie d'investissement de la Société ainsi que de ses restrictions d'investissement.

2. Désignation des gérants. En plus d'être gérée par son associé gérant commandité, la Société sera désormais également gérée par CORDET Capital Partners LLP, une société de droit anglais, dont le siège social est établi au 4^e étage, Reading Bridge House, George Street, Reading, Berkshire RG1 8LS, Royaume Uni et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro OC385212, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs de la Société.

3. Pouvoirs de gestion et de signature. La Société est dûment engagée par la signature individuelle de son associé gérant commandité ou, pour toute question relative à la gestion de son portefeuille, par son gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs.

4. Date de fin de la Société. La Société a désormais une durée déterminée, sa date de fin étant le 18 mars 2022.

Le contrat social de la Société, telle que modifié et refondu, a été rédigé en langue anglaise.

En cas de différence entre la version anglaise et la version française des présent extrait du contrat social, la version anglaise fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

Further to the amendment and restatement of the partnership agreement governing the Partnership on 18 March 2016, the following changes have been made with effect as from 18 March 2016:

1. The purpose of the Company shall henceforth be as follows. The purpose of the Partnership is to carry on the business of an investor and in particular but without limitation, to identify, research, negotiate, make, hold and monitor the progress of and sell, realise, exchange or distribute investments which shall include but shall not be limited to the investment in debt securities, loans, bonds, Unitranche, mezzanine, senior notes, and other debt or related equity investments whether secured or unsecured, as described in the Partnership's investment policy. The Partnership (acting through its general partner, its alternative investment fund manager or persons authorised on behalf of the Partnership pursuant to the limited partnership agreement governing the Partnership or a decision of its general partner or of its alternative investment fund manager, as the case may be) may execute, deliver and perform all contracts and other obligations and engage in all activities and transactions as may in the opinion of its alternative investment fund manager be necessary or advisable in order to carry out the foregoing purposes and objectives, subject to and in accordance with the provisions of the limited partnership agreement governing the Partnership, the Partnership's investment policy and its investment restrictions.

2. Name of the managers. In addition to being managed by its general partner, the Company shall henceforth also be managed by CORDET Capital Partners LLP, a limited liability partnership organised and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 4th Floor, Reading Bridge House, George Street, Reading, Berkshire RG1 8LS, United Kingdom and registered at Companies House with registration number OC385212, as alternative investment fund manager of the Partnership.

3. Management and signature powers. The Partnership is validly engaged by the sole signature of its general partner or, in respect of the management of its portfolio, by its alternative investment fund manager.

4. Termination date of the Partnership. The Partnership has now a limited duration, its termination date being 18 March 2022.

The partnership agreement governing the Partnership, as amended and restated, has been drawn up in English.

In case of discrepancies between the English and French version of the present extract of such limited partnership agreement, the English version will prevail.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016082636/61.

(160049777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Logistis Germany Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 195.860.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of March.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Logistis Germany Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.747 (the "Sole Shareholder").

hereby represented by Flora Gibert, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg.

The above-mentioned power of attorney, signed by the appearing person and initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that the appearing party is the sole shareholder of Logistis Germany Luxembourg 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 195.860, incorporated by a notarial deed on 26 March 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") n° 1338 of 23 May 2015, page 64210 (the "Company"). The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 25 June 2015 published in the Mémorial C, n° 2389 of 4 September 2015, page 114639.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to twelve thousand five hundred and one euros (EUR 12,501.-), through the creation and issuance of one (1) new share, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) (the "New Share"), having the same rights and obligations as the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase, to be issued and fully paid up with a share premium for an amount of two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euros (EUR 2,499,999) (the "Share Premium").

Subscription and payment for this New Share by the Sole Shareholder.

2. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), in order to reflect the above resolution.

The Sole Shareholder then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to twelve thousand five hundred and one euros (EUR 12,501.-), through the creation and issuance of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Share"), having the same rights and obligations as the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase, to be issued and fully paid up with a share premium for an amount of two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euros (EUR 2,499,999) (the "Share Premium").

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares to subscribe for and fully pay up such New Share, together with the Share Premium, for a total amount of two million five hundred thousand euros (EUR 2,500,000) by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of two million five hundred thousand euros (EUR 2,500,000) as was certified to the undersigned notary.

One euro (EUR 1.-) shall be allocated to the Company's share capital account and two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euros (EUR 2,499.999) to the Company's share premium account.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

" 5.1. The share capital of the Company is twelve thousand five hundred and one euros (EUR 12,501.-), divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand four hundred euros (EUR 3,400.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quinze mars.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Logistis Germany Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.747 ("l'Associé Unique"),

ici représentée par Flora Gibert, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg.

Ladite procuration, signée par la comparante et paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que la partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Logistis Germany Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.860, constituée par un acte en date du 26 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N° 1338 du 23 mai 2015, page 64210 (la Société). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 25 juin 2015 publié au Mémorial C, N° 2389 du 4 Septembre 2015, page 114 639.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (1,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), à douze mille cinq cent un euros (12.501,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (la "Nouvelle Part Sociale"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée, devant être émise et entièrement libérée avec une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (2.499.999,- EUR) (la "Prime d'Emission").

2. Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts de la Société (les "Statuts"), afin de refléter la résolution ci-dessus.

L'Associé Unique a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (1,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), à douze mille cinq cent un euros (12.501,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (la "Nouvelle Part Sociale"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant droit aux

dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée, devant être émise et entièrement libérée avec une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (2.499.999,- EUR) (la "Prime d'Emission").

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale, avec la Prime d'Emission, pour un montant total de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 EUR) par apport en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 EUR) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Un euro (1,- EUR) est alloué au capital social de la Société et deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (2.499.999 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un Euros (12.501,- EUR), représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement trois mille quatre cents euros (3.400,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 17 mars 2016. 1LAC / 2016 / 8886. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Référence de publication: 2016086001/137.

(160053161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

LRIF Luxembourg AIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 196.210.

In the year two thousand and sixteen, on fifteenth of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

REAL LRIF GP LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware, 19901, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 5165409;

IFC Catalyst Fund LP, a limited partnership incorporated under the laws of Scotland, having its registered office at 2121 Pennsylvania Ave, NW, Washington, DC and registered with the Companies House with number 10924;

IFC Catalyst Fund (UK) LP, a limited partnership incorporated under the laws of Scotland, having its registered office at 2121 Pennsylvania Ave, NW, Washington, DC registered with the Companies House under the number SL11901;

Impact Investing Focus SME L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at UBS Trustees (Cayman) LTD, P.O. Box 2325, UBS House, 227 Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-1106, Cayman Islands and registered with the registrar of exempted limited partnership under number 51627;

all here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, having his professional residence at L-6130 Junglinster, 3, Route de Luxembourg, by virtue of four proxies given under private seal.

Which proxies, after being signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

A) That the present private limited liability “LRIF Luxembourg AIV S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, RCS Luxembourg B 196210, incorporated by deed of Maître Marc LOESCH, then notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on April 02, 2015, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1461 of June 10, 2015 (the “Company”) and amended by deed of Maître Marc LOESCH, then notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on April 20, 2015, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1963 of August 03, 2015.

B) That the share capital of the Company amounts to twenty thousand three United States dollars (USD 20,003.-), represented by two million three hundred (2,000,300) shares having a par value of one United States dollar cent (USD 0.01.-) each.

C) That the appearing parties are the shareholders of the Company, representing 100% of the share capital and that they have taken, through their proxy-holder, the following resolutions:

1. Transfer of the registered office of the Company to L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités and subsequent amendment of article 5 of the Articles of Association;
2. Replacement of the managers of the company.
3. Miscellaneous.

First resolution

The shareholders decide to transfer the registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen and to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 5. (First paragraph).** The registered office of the Company is established in Capellen/Mamer. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Capellen/Mamer, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.”

Second resolution

The shareholders decide to replace and to acknowledge the resignations of the following class B managers: Mrs. Valérie PECHON and of Mrs. Mariana VERISSIMO and grant them full discharge of responsibility (quitus) for their duties until now.

The shareholders decide to appoint as new class B manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

SEREN S.à r.l., a private limited company, having its registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités and registered to the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110588.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the said proxy-holder of the person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

REAL LRIF GP LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Conté de Kent, Etat du Delaware, 19901, et immatriculée auprès du Secretary of State du Delaware sous le numéro 5165409;

IFC Catalyst Fund L.P., un limited partnership constitué selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social au 2121 Pennsylvania Ave, NW, Washington, DC immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 10924;

IFC Catalyst Fund (UK) L.P., un limited partnership constitué selon les lois d'Ecosse, ayant son siège social au 2121 Pennsylvania Ave, NW, Washington, DC immatriculée auprès du Companies House sous le numéro SL11901;

Impact Investing Focus SME L.P., un limited partnership constitué selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à UBS Trustees (Cayman) LTD, P.O. Box 2325, UBS House, 227 Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-1106, Îles Cayman immatriculée auprès du registrar of exempted limited partnership sous le numéro 51627;

Tous ici représentées par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à L-6130 Junglinster, 3, Route de Luxembourg, en vertu de quatre procurations données sous seing privée.

Lesquelles procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la société à responsabilité limitée «LRIF Luxembourg AIV S.à r.l.» ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, RCS Luxembourg B 196210, a été constituée le 02 avril 2015 suivant acte reçu par Maître Marc LOESCH notaire demeurant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 juin 2015 sous le numéro 1461 (la «Société») et modifié par acte reçu par Maître Marc LOESCH notaire demeurant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 avril 2015 tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1963 du 03 août 2015;

B) Que le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt mille trois dollars des Etats-Unis (USD 20.003,-), représenté par deux millions trois cent (2.000.300) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01.-) chacune.

C) Que les comparants sont les associés de la Société, représentant 100% du capital et qu'ils ont pris, par l'intermédiaire de leur mandataire, les résolutions suivantes:

1. Transfert du siège social de la Société à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités et modification afférente de l'article 5 des statuts;

2. Remplacement des gérants de la Société; et,

3. Divers.

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Capellen/Mamer. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social peut être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance.»

Deuxième résolution

Les associés décident de remplacer et de reconnaître les démissions des gérants de catégorie B suivants: Mme Valérie PECHON et de Mme Mariana VERISSIMO et de leur accorder une décharge complète (quitus) pour l'accomplissement de leur devoirs jusqu'à ce jour.

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

SEREN S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.588.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Junglinster, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 mars 2016. Relation GAC/2016/2201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016086004/125.

(160053919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

DQA Securitisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 191.516.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016090670/12.

(160059679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

Blue Moon Software, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 201.823.

<L'an deux mille seize, le huit janvier, à huit heures trente.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

1) Argos Soditic VI-A, Fonds Professionnel de Capital Investissement représenté par sa société de gestion, Argos Soditic France, société par actions simplifiée au capital d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) dont le siège social est situé 14 rue de Bassano - 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 854 682; et

2) Argos Soditic VI-B, Fonds Professionnel de Capital Investissement représenté par sa société de gestion, Argos Soditic France, société par actions simplifiée au capital d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) dont le siège social est situé 14 rue de Bassano - 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 854 682;

Toutes deux ici valablement représentées par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lui délivrées.

3) Zucchetti S.p.a., société par actions unipersonnelle italienne, ayant son siège social situé à Solferino 1-26900 Lodi, Italie, enregistrée sous le codice fiscale n°05006900962 et sous le N° REA: LO - 1458208, et

4) Bernard Peugnet, né le 7 novembre 1953 à Toulon (France), résidant au 1, rue Ernest Renan, 92310 Sèvres, France, tous deux ici valablement représentées par Madame Emmanuelle SCHILTZ, employée, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lui délivrées.

Les quatre (4) parties comparantes détenant l'intégralité du capital social de la Société (ci-après les «Actionnaires»).

Il s'est tenu une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de Blue Moon Software, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201823 (la «Société»). La Société a été constituée par acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 novembre 2015 et dont les statuts (les «Statuts») n'ont pas encore été publiés auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 6 janvier 2016, non encore publié auprès du Mémorial.

- L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Izzate ZEYMOUSSI, employée, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Emmanuelle SCHILTZ, employée, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président requiert du notaire d'acter que:

- Les Actionnaires sont dûment représentés et que le nombre d'actions détenues par les Actionnaires sont indiqués sur une liste de présence. Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, ainsi que la liste de présence, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Il ressort de la liste de présence que les sept millions cent huit mille sept cent quatre-vingt-neuf (7.108.789) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont chacun des Actionnaires déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires est le suivant:

Ordre du jour

- Lecture du rapport du Conseil d'administration;
- Lecture du rapport du Réviseur d'entreprises agréé chargé d'apprécier les apports en nature conformément aux dispositions de l'article 26-1 (2) de la Loi 1915;
- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions neuf cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (2.957.194,98 EUR) afin de le porter de son montant actuel de sept millions cent huit mille sept cent quatre-vingt-neuf euros (7.108.789 EUR) à un montant de huit millions neuf cent trente-quatre mille deux cent dix-huit euros (8.934.218 EUR) par l'émission d'un million huit cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-neuf (1.825.429) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes de la Société, avec une prime d'émission d'un montant unitaire de soixante-deux centimes d'euro (0,62 EUR), soit un montant total d'un million cent trente-et-un mille sept cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (1.131.765,98 EUR) souscrites et libérées intégralement par voie d'apports en nature consistant en actions (actions ordinaires et actions de préférence) de la société Financière Anaviv;
- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent cinquante mille six cent vingt euros et quatre-vingt-six centimes d'euro (950.620,86 EUR) afin de le porter de son montant actuel de huit millions neuf cent trente-quatre mille deux cent dix-huit euros (8.934.218,-EUR) à un montant de neuf millions cinq cent vingt et un mille vingt et un euros (9.521.021,-EUR) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-six mille huit cent trois (586.803) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes de la Société, avec une prime d'émission d'un montant unitaire de soixante centimes d'euro (0,62- EUR), soit un montant total de trois cent soixante-trois mille huit-cent dix-sept euros et quatre-vingt-six centimes d'euro (363.817,86 EUR) souscrites et libérées intégralement par voie d'apports en nature consistant en actions (actions ordinaires et actions de préférence) de la société Talenteam;
- Amendements de la clause des Statuts relative au capital social;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions;
- Refonte globale des statuts consécutivement à l'adoption de l'ensemble des résolutions qui précèdent;
- Nomination des premiers membres du Conseil de Surveillance.

Il est donné lecture du rapport du Conseil d'administration présentant l'ensemble des opérations soumises aux Actionnaires.

Puis lecture est donnée des rapports du Réviseur des entreprises et du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le président de séance déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Il fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires, après avoir pris connaissance:

- du contrat intitulé «Investment Agreement relating to Blue Moon Software» conclu le 2 décembre 2015 (le «Protocole d'investissement»);
- du contrat d'apport de droits sociaux en date du 8 janvier 2016 signé entre les apporteurs et la Société (le «Contrat d'Apport Financière Anaviv»);
- du rapport établi par le cabinet de révision agréé H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, sous la signature de Monsieur Jean-Philippe BARRET, réviseur d'entreprises, désigné par décision du conseil d'administration de la Société en date du 07 janvier 2016, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la Loi 1915 aux conclusions duquel:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de titres de la société Financière Anaviv et de titres de la société Talenteam de EUR 3.907.815,84 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 2.412.232,00 représentés par 2.412.232 actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), assorties d'une prime d'émission globale de EUR 1.495.583,84.»

- du rapport du conseil d'administration;

décident de réaliser un apport d'un montant de deux millions neuf cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (2.957.194,98 EUR) afin d'augmenter le capital social de la Société pour le porter

de son montant actuel de sept millions cent huit mille sept cent quatre-vingt-neuf euros (7.108.789 EUR) à un montant de huit millions neuf cent trente-quatre mille deux cent dix-huit euros (8.934.218 EUR) par l'émission d'un million huit cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-neuf (1.825.429) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes de la Société, avec une prime d'émission d'un montant unitaire de soixante-deux centimes d'euro (0,62 EUR), soit un montant total d'un million cent trente-et-un mille sept cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (1.131.765,98 EUR) souscrites et libérées intégralement par voie d'apports en nature consistant en actions (actions ordinaires et actions de préférence) de la société Financière Anaviv, société par actions simplifiée au capital de treize millions six cent soixante-deux mille trois cent soixante-neuf euros (13.662.369,- EUR), dont le siège social est situé 18 boulevard de l'Hôpital Stell, 92500 Rueil Malmaison, France, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés des Nanterre sous le numéro 534 858 220 («Financière Anaviv»), comme suit:

Souscription et paiement

- Mme. Viviane Chaine-Ribeiro, citoyenne française, née le 10 mars 1953 à Ivry-sur-Seine, France, résidant au 57-59, allée de la Planque Haute, 33680 Lacanau, France, dûment représentée par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de neuf cent neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (909.299) nouvelles actions ordinaires au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euro (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes d'euro (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Financière Anaviv, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Financière Anaviv:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Viviane Chaine-Ribeiro	381'541 (trois cent quatre-vingt- un mille cinq cent quarante- et-une)	1'001'694,99 € (un million mille six cent quatre-vingt- quatorze euros et quatre-vingt dix-neuf centimes)	618'330,00 € (six cent dix- huit mille trois cent trente euros)	0,39 € (trente-neuf centimes d'euro)	383'364,60 € (trois cent quatre- vingt-trois mille trois cent soixante- quatre euros et soixante centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Viviane Chaine-Ribeiro	50'420 (cinquante mille quatre cent vingt)	471'371,28 € (quatre cent soixante-et- onze mille trois cent soixante-et- onze euros et vingt-huit centimes)	290'969 € (deux cent quatre-vingt- dix mille neuf cent soixante- neuf euros)	1,50 € (un euro et cinquante centimes)	180'400,78 € (cent quatre-vingt mille quatre cent euros et soixante- dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de Mme. Viviane Chaine-Ribeiro et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Bernard Peugnet, susmentionné, déclare souscrire à la propriété de cent soixante-dix-huit mille sept cent cinquante-sept (178.757) nouvelles actions ordinaires, au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euro (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Financière Anaviv, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Financière Anaviv:

79029

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Bernard Peugnet	86'309 (quatre-vingt- six mille trois cent neuf)	226'595,03 € (deux cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt- quinze euros et trois centimes)	139'873 € (cent trente- neuf mille huit cent soixante- treize euros)	0,77 € (soixante-dix- sept centimes d'euro)	86'721,26 € (quatre- vingt-six mille sept cent vingt- et-un euros et vingt-six centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Bernard Peugnet	6'738 (six mille sept cent trente- huit)	62'992,85 € (soixante- deux mille neuf cent quatre-vingt- douze euros et quatre- vingt-cinq centimes)	38'884 € (trente-huit mille huit cent quatre-vingt- quatre euros)	0,77 € (soixante-dix- sept centimes d'euro)	24'108,08 € (vingt- quatre mille cent huit euros et huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

- M. Philippe Perier, citoyen français, né le 27 juillet 1961, à Saint-Chély d'Apcher, France, résidant au 280, boulevard Michelet, Appartement 630 Le Corbusier, 13008 Marseille, France, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de trois cent trente-neuf mille cinq cent quatre (339.504) nouvelles actions ordinaires, au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euros (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Financière Anaviv, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Financière Anaviv:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Philippe Perier	102'446 (cent deux mille quatre cent quarante-six)	268'960,99 € (deux cent soixante-huit mille neuf cent soixante euros et quatre-vingt- dix- neuf centimes)	166'025 € (cent soixante-six mille vingt- cinq euros)	0,49 € (quarante- neuf centimes d'euro)	102'935,50 € (cent deux mille neuf cent trente- cinq euros et cinquante centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv:

79030

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Philippe Perier	30'061 (trente mille soixante-et-un)	281'037,13 € (deux cent quatre-vingt-trente-sept euros et treize centimes)	173'479 € (cent soixante-treize mille quatre cent soixante-dix-neuf euros)	1,15 € (un euro et quinze centimes)	107'556,98 € (cent sept mille cinq cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Philippe Perier et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Mme. Nadine Carapérian Scholtes, citoyenne française, née le 30 août 1961 à Marseille, résidant au 39 Rue Saint Maurice, 92000 Nanterre, dûment représentée par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de cent quatre mille neuf cent trente-huit (104.938) nouvelles actions ordinaires, au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euros (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Financière Anaviv, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Financière Anaviv:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Nadine Carapérian Scholtes	40'759 (quarante mille sept cent cinquante-neuf)	107'008,39 € (cent sept mille huit euros et trente-neuf centimes)	66'054 € (soixante-six mille cinquante-quatre euros)	0,91 € (quatre-vingt-onze centimes d'euro)	40'953,48 € (quarante mille neuf cent cinquante-trois euros et quarante-huit centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Nadine Carapérian Scholtes	6'738 (six mille sept cent trente-huit)	62'992,85 € (soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-cinq centimes)	38'884 € (trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quatre euros)	0,77 € (soixante-dix-sept centimes d'euro)	24'108,08 € (vingt-quatre mille cent huit euros et huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de Mme. Nadine Carapérian Scholtes et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M. Jean-Claude Hayes, citoyen français, né le 25 janvier 1956 à Paris, résidant au 3 Villa Cendrillon, 92240 L'Hayes Les Roses, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée,

déclare souscrire à la propriété de cent quatre-vingt-quatorze mille cent quarante-cinq (194.145) nouvelles actions ordinaires, au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euros (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Financière Anaviv, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Financière Anaviv:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Jean-Claude Hayes	12'752 (douze mille sept cent cinquante- deux)	33'479,01 € (trente-trois mille quatre cent soixante- dix-neuf euros et un centime)	20'666 € (vingt mille six cent soixante-six euros)	0,09 € (neuf centimes d'euro)	12'812,92 € (douze mille huit cent douze euros et quatre-vingt- douze centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Jean-Claude Hayes	30'061 (trente mille soixante-et- un)	281'037,13 € (deux cent quatre-vingt- un mille trente-sept euros et treize centimes)	173'479 € (cent soixante- treize mille quatre cent soixante-dix- neuf euros)	1,15 € (un euro et quinze centimes)	107'556,98 € (cent sept mille cinq cent cinquante- six euros et quatre- vingt-dix- huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Jean-Claude Hayes et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Enrique Escobar, citoyen espagnol, né le 06 juillet 1961, à Villanueva Del Fresno (Espagne) résidant Plaza Teniente de Alcade Perez Pilado N1 - 2C, 28003 Madrid, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de trente-sept mille sept cent quatre-vingt-treize (37.793) nouvelles actions ordinaires, au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euros (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Financière Anaviv, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Financière Anaviv:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Enrique Escobar	12'246 (douze mille deux cent quarante-six)	32'150,56 € (trente-deux mille cent cinquante euros et cinquante-six centimes)	19'846 € (dix-neuf mille huit cent quarante-six euros)	0,04 € (quatre centimes d'euro)	12'304,52 € (douze mille trois cent quatre euros et cinquante- deux centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv:

79032

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Enrique Escobar	3'110 (trois mille cent dix)	29'075,06 € (vingt-neuf mille soixante- quinze euros et six centimes)	17'947 € (dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros)	0,92 € (quatre-vingt- douze centimes d'euro)	11'127,14 € (onze mille cent vingt- sept euros et quatorze centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Enrique Escobar et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Marco Bossi, citoyen italien, né le 04 janvier 1971, à Buguggiate (Italie) résidant Via Bellini 12 A, 21020 Buguggiate (Italie), dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de vingt-deux mille six cent soixante-quinze (22.675) nouvelles actions ordinaires, au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euros (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Financière Anaviv, se décomposant comme suit:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Marco Bossi	2'918 (deux mille neuf cent dix-huit)	7'660,90 € (sept mille six cent soixante euros et quatre-vingt- dix centimes)	4'728 € (quatre mille sept cent vingt-huit euros)	1,54 € (un euro et cinquante- quatre centimes)	2'931,36 € (deux mille neuf cent trente-et- un euros et trente six centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Marco Bossi	3'110 (trois mille cent dix)	29'075,06 € (vingt-neuf mille soixante- quinze euros et six centimes)	17'947 € (dix-sept mille neuf cent quarante-sept euros)	0,92 € (quatre-vingt- douze centimes d'euro)	11'127,14 € (onze mille cent vingt- sept euros et quatorze centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Marco Bossi et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Mme, Sylvie Ysambert, citoyenne française, née le 26 décembre 1963 à Suresnes, résidant au 2 Cours des Bougainvillées, 92500 Rueil Malmaison, dûment représentée par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de trente-huit mille trois cent dix-huit (38.318) nouvelles actions ordinaires, au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euros (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Financière Anaviv, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP2» Financière Anaviv apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Sylvie Ysambert	6'640 (six mille six cent quarante)	62'076,66 € (soixante-deux mille soixante-seize euros et soixante-six centimes)	38'318 € (trente-huit mille trois cent dix-huit euros)	1,50 € (un euro et cinquante centimes)	23'757,16 € (vingt-trois mille sept cent cinquante-sept euros et seize centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de Mme.

Sylvie Ysambert et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Au regard de la précédente résolution concernant l'augmentation de capital de la Société, les Actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à huit millions neuf cent trente-quatre mille deux cent dix-huit euros (8.934.218.- EUR) représenté par huit millions neuf cent trente-quatre mille deux cent dix-huit (8.934.218) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.»

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les Actionnaires, après avoir pris connaissance:

- du Protocole d'Investissement;
- du contrat d'apport de droits sociaux en date du 8 janvier 2016 signé entre les apporteurs et la Société (le «Contrat d'Apport Talenteam»);
- du rapport établi par le cabinet de révision agréé H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, sous la signature de Monsieur Jean-Philippe BARRET, réviseur d'entreprises, désigné par décision du conseil d'administration de la Société en date du 07 janvier 2016, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la Loi 1915 aux conclusions duquel:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de titres de la société Financière Anaviv et de titres de la société Talenteam de EUR 3.907.815,84 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 2.412.232,00 représentés par 2.412.232 actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), assorties d'une prime d'émission globale de EUR 1.495.583,84.»

- du rapport du Conseil d'administration;

décident de réaliser un apport d'un montant de neuf cent cinquante mille six cent vingt euros et quatre-vingt-six centimes d'euro (950.620,86 EUR) et d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de huit millions neuf cent trente-quatre mille deux cent dix-huit euros (8.934.218.- EUR) à un montant de neuf millions cinq cent vingt et un mille vingt et un euros (9.521.021- EUR) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-six mille huit cent trois (586.803) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes de la Société, avec une prime d'apport d'un montant unitaire de soixante-deux centimes d'euro (0,62 EUR) soit un montant total de trois cent soixante-trois mille huit cent dix-sept euros et quatre-vingt-six centimes d'euro (363.817,86 EUR) souscrites et libérées intégralement par voie d'apports en nature consistant en actions (actions ordinaires et actions de préférence) de la société Talenteam, société par actions simplifiée au capital de cinq cent quatre-vingt-treize mille quatre cent six euros (593.406,- EUR), dont le siège social est situé 18 boulevard de l'Hôpital Stell, 92500 Rueil Malmaison, immatriculée au registre du commerce et des sociétés des Nanterre sous le numéro 534 859 327 («Talenteam»), comme suit:

Souscription et paiement

- M, Remy Baillaud, citoyen français, né le 21 décembre 1960 à Metz, résidant au 76 Voie Romaine, 69290 Craponne, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de seize mille quatre cent trois (16.403) nouvelles actions ordinaires, au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euros (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Remy Baillaud	6'472 (six mille quatre cent soixante- douze)	16'879,54 € (seize mille huit cent soixante-dix- neuf euros et cinquante- quatre centimes)	10'419 € (dix mille quatre cent dix-neuf euros)	0,76 € (soixante- seize centimes d'euro)	6'459,78 € (six mille quatre cent cinquante- neuf euros et soixante- dix-huit centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Remy Baillaud	1'037 (mille trente- sept)	9'694,80 € (neuf mille six cent quatre- vingt-quatorze euros et quatre-vingts centimes)	5'984 € (cinq mille neuf cent quatre-vingt- quatre euros)	0,72 € (soixante- douze centimes d'euro)	3'710,08 € (trois mille sept cent dix euros et huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Remi Baillaud et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Sébastien Bouchard, susnommé, déclare souscrire à la propriété de dix mille sept cent treize (10.713) nouvelles actions ordinaires, au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euros (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Sébastien Bouchard	2'938 (deux mille neuf cent trente-huit)	7'662,56 € (sept mille six cent soixante- deux euros et cinquante-six centimes)	4'729 € (quatre mille sept cent vingt-neuf euros)	1,58 € (un euro et cinquante- huit centimes)	2'931,98 € (deux mille neuf cent trente-et- un euros et quatre- vingt-dix- huit centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

79035

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Sébastien Bouchard	1'037 (mille trente- sept)	9'694,80 € (neuf mille six cent quatre- vingt-quatorze euros et quatre-vingts centimes)	5'984 € (cinq mille neuf cent quatre-vingt- quatre euros)	0,72 € (soixante- douze centimes d'euro)	3'710,08 € (trois mille sept cent dix euros et huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

- M, Guy Boulanger, citoyen français, né le 12 mars 1959 à Paris, résidant au 2 Bis Rue de Buzenval, 92210 à Saint-Cloud, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de quatre mille huit cent quarante-deux (4.842) nouvelles actions ordinaires, au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euros (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Guy Boulanger	1'151 (mille cent cinquante-et- un)	3'001,91 € (trois mille un euros et quatre-vingt- onze centimes)	1'853 € (mille huit cent cinquante- trois euros)	0,05 € (cinq centimes d'euro)	1'148,86 € (mille cent quarante- huit euros et quatre- vingt-six centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Guy Boulanger	518 (cinq cent dix-huit)	4'842,73 € (quatre mille huit cent quarante- deux euros et soixante-treize centimes)	2'989 € (deux mille neuf cent quatre-vingt- neuf euros)	0,55 € (cinquante- cinq centimes d'euro)	1'853,18 € (mille huit cent cinquante- trois euros et dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Guy Boulanger et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Mme, Pascale Brefféilh, citoyenne française, née le 22 juillet 1961 à Orleansville (Algérie) résidant au Hameau de St Julien, 38460 Siccieu Saint Julien, dûment représentée par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de vingt-huit mille six cent soixante-sept (28.667) nouvelles actions ordinaires, au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euros (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

79036

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Pascale Breffeilh	14'090 (quatorze mille quatre- vingt-dix)	36'747,95 € (trente-six mille sept cent quarante- sept euros et quatre-vingt- quinze centimes)	22'683 € (vingt-deux mille six cent quatre-vingt- trois euros)	1,49 € (un euro et quarante-neuf centimes)	14'063,46 € (quatorze mille soixante-trois euros et quarante-six centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Pascale Breffeilh	1'037 (mille trente- sept)	9'694,80 € (neuf mille six cent quatre- vingt-quatorze euros et quatre-vingts centimes)	5'984 € (cinq mille neuf cent quatre- vingt quatre euros)	0,72 € (soixante-douze centimes d'euro)	3'710,08 € (trois mille sept cent dix euros et huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de Mme. Pascale Breffeilh et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Mme, Nicola Cartlidge, citoyenne anglaise, né le 17 août 1976 à Harrow (Royaume-Uni) résidant au 12 Scawfell Street, E2 8NG Londres (Royaume-Uni), dûment représentée par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de deux mille trois cent cinquante-huit (2.358) nouvelles actions ordinaires, au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euros (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Nicola Cartlidge	1'465 (mille quatre cent soixante- cinq)	3'820,85 € (trois mille huit cent vingt euros et quatre-vingt- cinq centimes)	2'358 € (deux mille trois cent cinquante- huit euros)	0,89 € (quatre-vingt- neuf centimes d'euro)	1'461,96 € (mille quatre cent soixante- et-un euros et quatre- vingt-seize centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Nicola Cartlidge et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Mme, Valérie Chaffaud, citoyenne française, née le 21 septembre 1966 à Bourg en Bresse, résidant au 64 Rue du Docteur Rollet 69100 Villeurbanne, dûment représentée par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de deux mille trois cent quarante-sept (2.347) nouvelles actions ordinaires, au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euros (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Valérie Chaffaud	1'458 (mille quatre cent cinquante-huit)	3'802,59 € (trois mille huit cent deux euros et cinquante- neuf centimes)	2'347 € (deux mille trois cent quarante-sept euros)	0,45 € (quarante-cinq centimes d'euro)	1'455,14 € (mille quatre cent cinquante- cinq euros et quatorze centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de Mme. Valérie Chaffaud et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Mme, Viviane Chaine-Ribeiro, susnommée, déclare souscrire à la propriété de cent cinquante-sept (157) nouvelles actions ordinaires, au prix unitaire d'un euro et soixante-deux centimes d'euros (1,62 EUR), soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Viviane Chaine-Ribeiro	98 (quatre-vingt- dix-huit)	255,59 € (deux cent cinquante- cinq euros et cinquante- neuf centimes)	157 € (cent cinquante- sept euros)	1,25 € (un euro et vingt-cinq centimes)	97,34 € (quatre- vingt-dix- sept euros et trente- quatre centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

- M, Gilles Charonnat, citoyen français, né le 18 mars 1971 à Paris, résidant au 16 Avenue Sainte-Foy, 92200 Neuilly sur Seine, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de seize mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (16.897) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Gilles Charonnat	2'928 (deux mille neuf cent vingt-huit)	27'373,56 € (vingt-sept mille trois cent soixante- treize euros et cinquante- six centimes)	16'897 € (seize mille huit cent quatre-vingt- dix-sept euros)	0,42 € (quarante- deux centimes d'euro)	10'476,14 € (dix mille quatre cent soixante-seize euros et quatorze centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Gilles Charonnat et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Marc Cheref, citoyen français, né le 29 août 1957 à Paris, résidant au 15 Rue Ernest Renan, 93100 Montreuil, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de dix mille cinq (10.005) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Marc Cheref	4'358 (quatre mille trois cent cinquante-huit)	11'366,04 € (onze mille trois cent soixante-six euros et quatre centimes)	7'016 € (sept mille seize euros)	0,12 € (douze centimes d'euro)	4'349,92 € (quatre mille trois cent quarante- neuf euros et quatre- vingt-douze centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Marc Cheref	518 (cinq cent dix-huit)	4'842,73 € (quatre mille huit cent quarante-deux euros et soixante-treize centimes)	2'989 € (deux mille neuf cent quatre-vingt- neuf euros)	0,55 € (cin- quante- cinq centimes d'euro)	1'853,18 € (mille huit cent cinquante- trois euros et dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Marc Cheref et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Jacques Colleter, citoyen français, né le 31 juillet 1963 à Vannes, résidant au 18 Rue Marius Jacotot, 92800 Puteaux, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de dix-huit mille cinq cent dix-huit (18.518) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Jacques Colleter	9'646 (neuf mille six cent quarante-six)	25'157,61 € (vingt-cinq mille cent cinquante- sept euros et soixante-et-un centimes)	15'529 € (quinze mille cinq cent vingt-neuf euros)	0,63 € (soixante- trois centimes d'euro)	9'627,98 € (neuf mille six cent vingt-sept euros et quatre-vingt dix-huit centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Jacques Colleter	518 (cinq cent dix-huit)	4'842,73 € (quatre mille huit cent quarante- deux euros et soixante-treize centimes)	2'989 € (deux mille neuf cent quatre-vingt- neuf euros)	0,55 € (cinquante- cinq centimes d'euro)	1'853,18 € (mille huit cent cinquante- trois euros et dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Jacques Colleter et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Philippe Court, citoyen français, né le 26 mars 1964 à Marseille, résidant au 3 Boulevard Montricher, 13001 Marseille, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de douze mille trois cent quarante-six (12.346) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Philippe Court	238 (deux cent trente-huit)	620,72 € (six cent vingt euros et soixante-douze centimes)	383 € (trois cent quatre-vingt- trois euros)	0,26 € (vingt-six centimes d'euro)	237,46 € (deux cent trente-sept euros et quarante-six centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Philippe Court	2'073 (deux mille soixante-treize)	19'380,26 € (dix-neuf mille trois cent quatre-vingt euros et vingt-six centimes)	11'963 € (onze mille neuf cent soixante- trois)	0,20 € (vingt centimes d'euro)	7'417,06 € (sept mille quatre cent dix-sept euros et six centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Philippe Court et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Corrado Facchini, citoyen italien, né le 16 décembre 1973 à Molfetta (Italie) résidant Via Gaetano Balice 13, p2, 70056 Molfetta (Italie), dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée. déclare souscrire à la propriété de six mille cent soixante-quatorze (6.174) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

79040

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Corrado Facchini	3'835 (trois mille huit cent trente-cinq)	10'002,01 € (dix mille deux euros et un centime)	6'174 € (six mille cent soixante- quatorze euros)	0,13 € (treize centimes d'euro)	3'827,88 € (trois mille huit cent vingt-sept euros et quatre- vingt-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Corrado Facchini et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Vincenzo De Palma, citoyen italien, né le 05 septembre 1965 à Bari (Italie) résidant Via Abate Gimma 213/A, 70122 Bari (Italie), dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de six mille cent soixante-quatorze (6.174) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Vincenzo De Palma	3'835 (trois mille huit cent trente-cinq)	10'002,01 € (dix mille deux euros et un centime)	6'174 € (six mille cent soixante- quatorze euros)	0,13 € (treize centimes d'euro)	3'827,88 € (trois mille huit cent vingt-sept euros et quatre- vingt-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Vincenzo De Palma et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Laurent Deneuve, citoyen français, né le 4 octobre 1961 à Rouen, résidant au 5 Grande Rue, 78111 Damartin en Serve, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de six mille deux cent quatre-vingt-six (6.286) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Laurent Deneuve	2'048 (deux mille quarante-huit)	5'341,36 € (cinq mille trois cent quarante-et- un euros et trente-six centimes)	3'297 € (trois mille deux cent quatre-vingt- dix-sept euros)	0,22 € (vingt-deux centimes d'euro)	2'044,14 € (deux mille quarante- quatre euros et quatorze centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

79041

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Laurent Deneuve	518 (cinq cent dix-huit)	4'842,73 € (quatre mille huit cent quarante-deux euros et soixante-treize centimes)	2'989 € (deux mille neuf cent quatre-vingt- neuf euros)	0,55 € (cinquante- cinq centimes d'euro)	1'853,18 € (mille huit cent cinquante- trois euros et dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Laurent Deneuve et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Mme, Edwige Doc Pinheiro, citoyenne française, née le 14 juillet 1972 à Chatellerault résidant au 6 Rue de la Borne au Diable, 92310 Sevres, dûment représentée par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de mille six cent quatre-vingt-trois (1.683) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Edwige Doc Pinheiro	1'046 (mille quarante-six)	2'728,06 € (deux mille sept cent vingt-huit euros et six centimes)	1'683 € (mille six cent quatre-vingt- trois euros)	1,60 € (un euro et soixante centimes)	1'043,46 € (mille quarante- trois euros et quarante- six centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de Mme. Edwige Doc Pinheiro et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Jean-Luc Dubigeon, citoyen français, né le 04 avril 1966 à Nantes, résidant au 185 Rue Joncours, 44100 Nantes, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (9.989) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Jean-Luc Dubigeon	1'731 (mille sept cent trente- et-un)	16'182,94 € (seize mille cent quatre- vingt-deux euros et quatre-vingt- quatorze centimes)	9'989 € (neuf mille neuf cent quatre-vingt- neuf euros)	0,76 € (soixante-seize centimes d'euro)	6'193,18 € (six mille cent quatre vingt-treize euros et dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Jean-Luc Dubigeon et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Mme, Agnès Fernandez, citoyenne française, née le 5 mai 1963, à Alès, résidant au 2 Allée du Grand Chêne, Route de Chevron, 73200 Mercury, dûment représentée par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de dix-sept mille sept cent quarante-cinq (17.745) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Agnès Fernandez	9'166 (neuf mille cent soixante-six)	23'905,73 € (vingt-trois mille neuf cent cinq euros et soixante-treize centimes)	14'756 € (quatorze mille sept cent cinquante-six euros)	1,01 € (un euro et un centime)	9'148,72 € (neuf mille cent quarante- huit euros et soixante- douze centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Agnès Fernandez	518 (cinq cent dix-huit)	4'842,73 € (quatre mille huit cent quarante-deux euros et soixante-treize centimes)	2'989 € (deux mille neuf cent quatre-vingt- neuf euros)	0,55 € (cinquante- cinq centimes d'euro)	1'853,18 € (mille huit cent cinquante- trois euros et dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Agnès Fernandez et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Sylvain François, citoyen français, né le 04 mai 1965 à Lavour, résidant au 66 Rue Domer, 69700 Lyon, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de huit mille soixante-seize (8.076) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Sylvain François	3'160 (trois mille cent soixante)	8'241,56 € (huit mille deux cent quarante un euros et cinquante-six centimes)	5'087 € (cinq mille quatre-vingt- sept euros)	0,62 € (soixante- deux centimes d'euro)	3'153,94 € (trois mille cent cinquante- trois euros et quatre- vingt-quatorze centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

79043

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Sylvain François	518 (cinq cent dix-huit)	4'842,73 € (quatre mille huit cent quarante-deux euros et soixante-treize centimes)	2'989 € (deux mille neuf cent quatre-vingt- neuf euros)	0,55 € (cinquante- cinq centimes d'euro)	1'853,18 € (mille huit cent cinquante- trois euros et dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Sylvain François et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Vincent Giunta, citoyen français, né le 8 août 1959 à Saint Germain en Laye, résidant au 34 Rue des Moissonneurs, 78410 Aubergenville, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de trois mille quatre-vingt-sept (3.087) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Vincent Giunta	1'918 (mille neuf cent dix-huit)	5'002,31 € (cinq mille deux euros et trente-et-un centimes)	3'087 € (trois mille quatre-vingt- sept euros)	1,37 € (un euro et trente-sept centimes)	1'913,94 € (mille neuf cent treize euros et quatre-vingt- quatorze centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Vincent Giunta et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Mme, Christine Godet, citoyenne française, née le 05 février 1962 à Nice, résidant au 63 Chemin de Cormeilles, 78400 Chatou, dûment représentée par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de six mille deux cent quatre-vingt-six (6.286) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Christine Godet	2'048 (deux mille quarante-huit)	5'341,36 € (cinq mille trois cent quarante et un euros et trente-six centimes)	3'297 € (trois mille deux cent quatre-vingt- dix-sept)	0,22 € (vingt-deux centimes d'euro)	2'044,14 € (deux mille quarante- quatre euros et quatorze centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

79044

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Christine Godet	518 (cinq cent dix-huit)	4'842,73 € (quatre mille huit cent quarante-deux euros et soixante-treize centimes)	2'989 € (deux mille neuf cent quatre-vingt- neuf euros)	0,55 € (cinquante- cinq centimes d'euro)	1'853,18 € (mille huit cent cinquante- trois euros et dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de Mme. Christine Godet et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, François Guillaume, citoyen français, né le 16 juin 1954 à Rabat (Maroc) résidant au 20 Rue des Causses, 44300 Nantes, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de vingt-et-un mille huit cent soixante-huit (21.868) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
François Guillaume	6'153 (six mille cent cinquante-trois)	16'047,56 € (seize mille quarante-sept euros et cinquante-six centimes d'euro)	9'905 € (neuf mille neuf cent cinq euros)	1,46 € (un euro et quarante-six centimes)	6'141,10 € (six mille cent quarante-et-un euros et dix centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
François Guillaume	2'073 (deux mille soixante-treize)	19'380,26 € (dix-neuf mille trois cent quatre-vingts euros et vingt-six centimes)	11'963 € (onze mille neuf cent soixante-trois euros)	0,20 € (vingt centimes d'euro)	7'417,06 € (sept mille qua- tre cent dix-sept euros et six centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. François Guillaume et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Mme, Dominique Guillemeau, citoyenne française, née le 03 mars 1959 à Saint Germain en Laye résidant au 1 Bis Rue Bellavoine, 78230 Le Pecq, dûment représentée par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée déclare souscrire à la propriété de vingt mille cent dix-sept (20.117) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

79045

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Dominique Guillemeau	10'639 (dix mille six cent trente-neuf)	27'747,44 € (vingt-sept mille sept cent quarante- sept euros et quarante-quatre centimes)	17'128 € (dix-sept mille cent vingt-huit euros)	0,08 € (huit centimes d'euro)	10'619,36 € (dix mille six cent dix-neuf euros et trente-six centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Dominique Guillemeau	518 (cinq cent dix-huit)	4'842,73 € (quatre mille huit cent quarante- deux euros et soixante-treize centimes)	2'989 € (deux mille neuf cent quatre-vingt- neuf euros)	0,55 € (cinquante- cinq centimes d'euro)	1'853,18 € (mille huit cent cinquante- trois euros et dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Dominique Guillemeau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Mme, Christine Helou, citoyenne française, née le 6 mars 1954 à Quimper, résidant au 17 Bd du Général Leclerc, 9 Résidence de Bretagne, 95100 Argenteuil, dûment représentée par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée. déclare souscrire à la propriété de six mille cent soixante-treize (6.173) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Christine Helou	1'978 (mille neuf cent soixante dix-huit)	5'158,80 € (cinq mille cent cinquante- huit euros et quatre-vingts centimes)	3'184 € (trois mille cent quatre- vingt-quatre euros)	0,72 € (soixante-douze centimes d'euro)	1'974,08 € (mille neuf cent soixante- quatorze euros et huit centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

79046

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Christine Helou	518 (cinq cent dix-huit)	4'842,73 € (quatre mille huit cent quarante- deux euros et soixante-treize centimes)	2'989 € (deux mille neuf cent quatre-vingt- neuf euros)	0,55 € (cinquante- cinq centimes d'euro)	1'853,18 € (mille huit cent cinquante- trois euros et dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de Mme. Christine Helou et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Pierre Hemon, citoyen français, né le 06 octobre 1963, à Pont l'Abbé, résidant au 49 Rue Jean Moulin, 29120 Pont l'Abbé, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de seize mille cinquante (16.050) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Pierre Hemon	8'113 (huit mille cent treize)	21'159,41 € (vingt-et-un mille cent cinquante- neuf euros et quarante-et- un centimes)	13'061 € (treize mille soixante-et- un euros)	0,59 € (cinquante- neuf centimes d'euro)	8'097,82 € (huit mille quatre- vingt-dix- sept euros et quatre- vingt-deux centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Pierre Hemon	518 (cinq cent dix-huit)	4'842,73 € (quatre mille huit cent quarante- deux euros et soixante- treize centimes)	2'989 € (deux mille neuf cent quatre-vingt- neuf euros)	0,55 € (cinquante- cinq centimes d'euro)	1'853,18 € (mille huit cent cinquante- trois euros et dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Pierre Hemon et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Marc Jaime, citoyen français, né le 18 juillet 1957 à Casablanca (Maroc) résidant au 15 Boulevard Sicard, 13008 Marseille, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de dix mille cinq (10.005) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

79047

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Marc Jaime	4'358 (quatre mille trois cent cinquante-huit)	11'366,04 € (onze mille trois cent soixante-six euros et quatre centimes)	7'016 € (sept mille seize euros)	0,12 € (douze centimes d'euro)	4'349,92 € (quatre mille trois cent quarante- neuf euros et quatre vingt-douze centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Marc Jaime	518 (cinq cent dix-huit)	4'842,73 € (quatre mille huit cent quarante- deux euros et soixante-treize centimes)	2'989 € (deux mille neuf cent quatre-vingt- neuf euros)	0,55 € (cinquante- cinq centimes d'euro)	1'853,18 € (mille huit cent cinquante- trois euros et dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Marc Jaime et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, André Jeannerot, citoyen français, né le 19 février 1955 à Besançon, résidant au 173 Chemin de la Grave, Le mas des Oliviers N°3, 13013 Marseille, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de quarante mille neuf cent cinquante-six (40.956) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
André Jeannerot	18'009 (dix-huit mille neuf)	46'969,04 € (quarante-six mille neuf cent soixante- neuf euros et quatre centimes)	28'993 € (vingt-huit mille neuf cent quatre- vingt-treize euros)	0,38 € (trente-huit centimes d'euro)	17'975,66 € (dix-sept mille neuf cent soixante-quinze euros et soixante-six centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

79048

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
André Jeannerot	2'073 (deux mille soixante-treize)	19'380,26 € (dix-neuf mille trois cent quatre-vingts euros et vingt-six centimes)	11'963 € (onze mille neuf cent soixante-trois euros)	0,20 € (vingt centimes d'euro)	7'417,06 € (sept mille quatre cent dix-sept euros et six centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. André Jeannerot et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Mme, Roselyne Lollier, citoyenne française, née le 15 août 1964 à Sainte Adresse, résidant au 7 Rue Custine, 75018 Paris, dûment représentée par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de sept mille trois cent quarante-six (7.346) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Roselyne Lollier	1'273 (mille deux cent soixante- treize)	11'901,14 € (onze mille neuf cent un euros et quatorze centimes)	7'346 € (sept mille trois cent quarante-six euros)	0,62 € (soixante- deux centimes d'euro)	4'554,52 € (quatre mille cinq cent cinquante-quatre euros et cinquante-deux centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de Mme. Roselyne Lollier et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Marco Lasala, citoyen italien, né le 5 décembre 1964 à Barletta (Italie) résidant Via Armenise 7, 70125 Bari (BA) (Italie), dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de trois mille quatre-vingt-sept (3.087) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,-EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Marco Lasala	1'918 (mille neuf cent dix-huit)	5'002,31 € (cinq mille deux euros et trente et un centimes)	3'087 € (trois mille quatre-vingt- sept euros)	1,37 € (un euro et trente-sept centimes)	1'913,94 € (mille neuf cent treize euros et quatre-vingt- quatorze centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Marco Lasala et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Mme, Claire Lotteau, citoyenne française, née le 4 septembre 1966 à Neuilly sur Seine, résidant au 43 Boulevard Seurat, 92200 Neuilly sur Seine, dûment représentée par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée déclare souscrire à la propriété de vingt-huit mille huit cent cinquante-six (28.856) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Claire Lotteau	10'493 (dix mille quatre cent quatre-vingt- treize)	27'366,66 € (vingt-sept mille trois cent soixante-six euros et soixante-six centimes)	16'893 € (seize mille huit cent quatre-vingt- treize euros)	0	10'473,66 € (dix mille quatre cent soixante- treize euros et soixante-six centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Claire Lotteau	2'073 (deux mille soixante- treize)	19'380,26 € (dix-neuf mille trois cent quatre-vingts euros et vingt-six centimes)	11'963 € (onze mille neuf cent soixante-trois euros)	0,20 € (vingt centimes d'euro)	7'417,06 € (sept mille quatre cent dix-sept euros et six centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de Mme. Claire Lotteau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Jérôme Mailley, citoyen français, né le 05 novembre 1973, à Saint Cyr l'Ecole résidant au 62 Rue Toulouse Lautrec, 91300 Massy, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de quinze mille sept cent soixante-treize (15.773) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Jérôme Mailley	5'152 (cinq mille cent cinquante- deux)	13'436,86 € (treize mille quatre cent trente-six euros et quatre-vingt- six centimes)	8'294 € (huit mille deux cent quatre-vingt- quatorze euros)	0,58 € (cinquante- huit centimes d'euro)	5'142,28 € (cinq mille cent quarante- deux euros et vingt-huit centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

79050

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Jérôme Mailley	1'296 (mille deux cent quatre- vingt-seize)	12'116,17 € (douze mille cent seize euros et dix- sept centimes)	7'479 € (sept mille quatre cent soixante-dix- neuf euros)	0,19 € (dix-neuf centimes d'euro)	4'636,98 € (quatre mille six cent trente- six euros et quatre- vingt-dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Jérôme Mailley et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Jean-Luc Margerie, citoyen français, né le 25 juillet 1967 à Versailles, résidant au 14 Rue Paul Dukas, 78370 Plaisir, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de quarante-trois mille sept cent trente-huit (43.738) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Jean-Luc Margerie	19'737 (dix-neuf mille sept cent trente-sept)	51'475,81 € (cinquante-et- un mille quatre cent soixante- quinze euros et quatre vingt un centimes)	31'775 € (trente-et-un mille sept cent soixante- quinze euros)	0,31 € (trente-et-un centimes d'euro)	19'700,50 € (dix-neuf mille sept cents euros et cinquante centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Jean-Luc Margerie	2'073 (deux mille soixante-treize)	19'380,26 € (dix-neuf mille trois cent quatre- vingts euros et vingt-six centimes)	11'963 € (onze mille neuf cent soixante-trois euros)	0,20 € (vingt centimes d'euro)	7'417,06 € (sept mille quatre cent dix-sept euros et six centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Jean-Luc Margerie et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Bruno Milesi, susnommé, déclare souscrire à la propriété de cinquante-et-un mille six cent quarante-neuf (51.649) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,-EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

79051

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Bruno Milesi	24'651 (vingt-quatre mille six cent cinquante-et-un)	64'291,95 € (soixante- quatre mille deux cent quatre-vingt- onze euros et quatre-vingt- quinze centimes)	39'686 € (trente-neuf mille six cent quatre-vingt- six euros)	0,63 € (soixante- trois centimes d'euro)	24'605,32 € (vingt-quatre mille six cent cinq euros et trente-deux centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Bruno Milesi	2'073 (deux mille soixante-treize)	19'380,26 € (dix-neuf mille trois cent quatre-vingts euros et vingt-six centimes)	11'963 € (onze mille neuf cent soixante-trois euros)	0,20 € (vingt centimes d'euro)	7'417,06 € (sept mille quatre cent dix-sept euros et six centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

- M, Philippe Nicard, citoyen français, né le 28 janvier 1970 à Paris, résidant au 6 Avenue Lowendal, 75007 Paris, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de douze mille trois cent quarante-six (12.346) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Philippe Nicard	7'669 (sept mille six cent soixante- neuf)	20'001,42 € (vingt mille un euros et quarante- deux centimes)	12'346 € (douze mille trois cent quarante-six euros)	0,90 € (quatre-vingt- dix centimes d'euro)	7'654,52 € (sept mille six cent cinquante- quatre euros et cinquante-deux centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Philippe Nicard et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Pascal Palmisciano, citoyen italien, né le 5 juillet 1972, à Langenfeld (Italie) résidant Via Podgora, N 124, 20099 Sesto San Giovanni (Italie), dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de trois mille neuf cent vingt-neuf (3.929) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

- Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Pascal Palmisciano	2'441 (deux mille quatre cent quarante-et- un)	6'366,34 € (six mille trois cent soixante-six euros et trente-quatre centimes)	3'929 € (trois mille neuf cent vingt-neuf euros)	1,36 € (un euro et trente-six centimes)	2'435,98 € (deux mille quatre cent trente-cinq euros et quatre- vingt-dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Pascal Palmisciano et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Francis Pecquet, citoyen français, né le 12 juin 1959 à Conty, résidant au 69 Traverse de la Malvina, Les 3 Lucs, 13012 Marseille, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de quarante mille deux cent trente-six (40.236) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Francis Pecquet	21'276 (vingt-et-un mille deux cent soixante- seize)	55'489,66 € (cinquante- cinq mille quatre cent quatre-vingt- neuf euros et soixante-six centimes)	34'252 € (trente-quatre mille deux cent cinquante- deux euros)	1,42 € (un euro et quarante- deux centimes)	21'236,24 € (vingt-et-un mille deux cent trente- six euros et vingt- quatre centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Francis Pecquet	1'037 (mille trente- sept)	9'694,80 € (neuf mille six cent quatre- vingt-quatorze euros et quatre-vingts centimes)	5'484 € (cinq mille neuf cent quatre-vingt- quatre euros)	0,72 € (soixante- douze centimes d'euro)	3'710,08 € (trois mille sept cent dix euros et huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Francis Pecquet et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Philippe Perruchet, citoyen français, né le 1^{er} janvier 1974 à Paris, résidant au 18 Chemin des Fidanniers, Bethemont, 78300 Poissy, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de six mille cent soixante-quatorze (6.174) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

79053

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Philippe Perruchet	3'835 (trois mille huit cent trente-cinq)	10'002,01 € (dix mille deux euros et un centime)	6'174 € (six mille cent soixante- quatorze euros)	0,13 € (treize centimes)	3'827,88 € (trois mille huit cent vingt-sept euros et quatre- vingt-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Philippe Perruchet et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- Mme, Annette Rivet, citoyenne française, née le 13 mai 1960 à Lyon, résidant au 27 Bis Rue Charles Luizet, 69230 Saint Genis Laval, dûment représentée par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de six mille six cent cinq (6.605) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Annette Rivet	4'103 (quatre mille cent trois)	10'700,98 € (dix mille sept cents euros et quatre-vingt- dix- huit centimes)	6'605 € (six mille six cent cinq euros)	0,88 € (quatre-vingt- huit centimes)	4'095,10 € (quatre mille quatre- vingt- quinze euros et dix centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Annette Rivet et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Didier Rossard, citoyen français, né le 14 janvier 1965 à Paris, résidant au 97 Rue Montgolfier, 78500 Sartrouville, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée déclare souscrire à la propriété de quatorze mille quatre-vingt-un (14.081) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Didier Rossard	2'440 (deux mille quatre cent quarante)	22'811,30 € (vingt-deux mille huit cent onze euros et trente centimes)	14'081 € (quatorze mille quatre- vingt-un euros)	0,08 € (huit centimes d'euro)	8'730,22 € (huit mille sept cent trente euros et vingt-deux centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Didier Rossard et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Philippe Rousseau, citoyen français, né le 29 septembre 1960 à Bourg la Reine, résidant au 178 Rue de Chalais, 94240 L'Hay les Roses, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée déclare souscrire à la propriété de treize mille huit cent trente-trois (13.833) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Philippe Rousseau	1'162 (mille cent soixante- deux)	3'030,60 € (trois mille trente euros et soixante centimes)	1'870 € (mille huit cent soixante- dix euros)	1,20 € (un euro et vingt centimes)	1'159,40 € (mille cent cinquante- neuf euros et quarante centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Philippe Rousseau	2'073 (deux mille soixante- treize)	19'380,26 € (dix-neuf mille trois cent quatre-vingts euros et vingt-six centimes)	11'963 € (onze mille neuf cent soixante-trois euros)	0,20 € (vingt centimes d'euro)	7'417,06 € (sept mille quatre cent dix-sept euros et six centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Philippe Rousseau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Richard Saint-Julien, citoyen français, né le 3 février 1968 à Paris, résidant au 20 Rue Odilon Redon, Domaine des Gatines, 78370 Plaisir, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée déclare souscrire à la propriété de vingt-cinq mille deux cent quarante-trois (25.243) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Richard Saint-Julien	8'249 (huit mille deux cent quarante- neuf)	21'514,11 € (vingt-et-un mille cinq cent quatorze euros et onze centimes)	13'280 € (treize mille deux cent quatre-vingts euros)	0,51 € (cinquante-et- un centimes d'euro)	8'233,60 € (huit mille deux cent trente-trois euros et soixante centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

79055

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Richard Saint-Julien	2'073 (deux mille soixante- treize)	19'380,26 € (dix-neuf mille trois cent quatre-vingts euros et vingt-six centimes)	11'963 € (onze mille neuf cent soixante-trois euros)	0,20 € (vingt centimes d'euro)	7'417,06 € (sept mille quatre cent dix-sept euros et six centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Richard Saint-Julien et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Christophe Tassier, citoyen français, né le 18 janvier 1966 à Chennevieres sur Marne, résidant au 5 Rue Madame de Sévigné, 38490 Saint André le Gaz, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix (2.990) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Christophe Tassier	1 (un)	2,61 € (deux euros et soixante et un centime)	1 € (un euro)	0,99 € (quatre-vingt- dix-neuf centimes)	0,62 € (soixante-deux centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Christophe Tassier	518 (cinq cent dix-huit)	4'842,73 € (quatre mille huit cent quarante- deux euros et soixante-treize centimes)	2'989 € (deux mille neuf cent quatre-vingt- neuf euros)	0,72 € (soixante- douze centimes d'euro)	1'853,18 € (mille huit cent cinquante- trois euros et dix-huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Christophe Tassier et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

- M, Emiliano Tenca, citoyen italien, né le 17 avril 1975 à Cremona (Italie) résidant au 177 Bis Boulevard Voltaire, 75011 Paris, dûment représenté par Madame Emmanuelle SCHILTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui délivrée, déclare souscrire à la propriété de six mille neuf cent quatre-vingt-quinze (6.995) nouvelles actions ordinaires, soit un nominal d'un euro (1,- EUR) et soixante-deux centimes (0,62 EUR) de prime d'apport par action, qui seront intégralement libérées par un apport en nature de titres de la société Talenteam, se décomposant comme suit:

* Apport d'actions ordinaires Talenteam:

79056

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions ordinaires Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Emiliano Tenca	628 (six cent vingt-huit)	1'637,88 € (mille six cent trente-sept euros et quatre-vingt- huit centimes)	1'011 € (mille onze euros)	0,06 € (six centimes d'euro)	626,82 € (six cent vingt-six euros quatre- vingt-deux centimes)

* Apport d'actions de préférence «ADP» Talenteam:

Identité de l'apporteur	Nb. d'actions de préférence «ADP» Talenteam apportées	Évaluation (en €)	Décomposition de l'apport		
			Allocation au capital social (en EUR)	Soulte (abandonnée par le bénéficiaire)	Allocation au compte prime d'apport
Emiliano Tenca	1'037 (mille trente- sept euros)	9'694,80 € (neuf mille six cent quatre- vingt- quatorze euros et quatre-vingts centimes)	5'984 € (cinq mille neuf cent quatre-vingt- quatre euros)	0,72 € (soixante- douze centimes d'euro)	3'710,08 € (trois mille sept cent dix euros et huit centimes)

La preuve de l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire à la date des présentes.

La présente procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de M. Emiliano Tenca et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(N.B. Pour des raisons techniques, la suite est publiée au Mémorial C-N° 1648 du 08 juin 2016.)

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte ait été faite aux mandataires des personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, statut marital, lieu de résidence, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre LENTZ, Izzate ZEYMOUSSI, Emmanuelle SCHILTZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 janvier 2016. Relation GAC/2016/382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016054103/2817.

(160013925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.
